

Direction de l'évaluation des produits réglementés

**Comité d'experts spécialisé
« Matières Fertilisantes et Supports de Culture »**

**Procès-verbal de la réunion du
21 avril 2022
relatif aux dossiers SMARTFOIL et LEAFAMINE**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Cette version du procès-verbal permet de consulter les conclusions/débats du collectif d'experts pour lesquelles les avis/décisions/conclusions ont été publiés. Les informations relatives aux autres dossiers à l'ordre du jour de la réunion n'apparaissent pas et seront accessibles lors de la mise en ligne des avis/décisions/conclusions correspondants de l'Anses.

Etaient présents le matin et l'après-midi :

- **Membres du comité d'experts spécialisé**
 - I. DEPORTES
 - C. DRUILHE
 - A. ESCOBAR-GUTIÉRREZ
 - F. LAURENT
 - P. PANDARD
 - I. QUILLERE
 - C. REVELLIN
 - C. STEINBERG
 - F. VANDENBULCKE
 - D. VAN TUINEN
- **Coordination scientifique de l'Anses.**

Etaient absents ou excusés :

- **Membres du comité d'experts spécialisé excusés**
 -

Présidence

Monsieur A. ESCOBAR-GUTIÉRREZ assurent la présidence de la séance.

1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

- 3.1. Evaluation de la demande d'extension d'usages pour SMARTFOIL
- 3.2. L'objet de ce point de l'ordre du jour sera diffusé après publication des travaux de l'Anses
- 3.3. Evaluation de la demande d'AMM nationale pour LEAFAMINE
- 3.4. L'objet de ce point de l'ordre du jour sera diffusé après publication des travaux de l'Anses

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Evaluation de la demande d'extension d'usage pour SMARTFOIL (Solution liquide à base de métabolites issus de la fermentation d'un substrat spécifique d'origine végétale par la levure *Saccharomyces cerevisiae*)

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 10 experts sur 10 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les éléments du dossier et la proposition des conclusions de l'évaluation sont présentés par la DEPR.

Les experts et l'Anses soulignent que l'essai pomme de terre réalisé au Brésil, et montrant des effets sur le rendement, ne peut être considéré comme représentatif de la culture de pomme de terre en France métropolitaine. Un expert souligne que cet essai pourrait toutefois être considéré représentatif en Guyane.

Un autre expert demande si le calibre des pommes de terre a été noté dans cet essai. L'Anses répond que seuls le nombre de tubercules de qualité supérieure sur 4 m² et le rendement total ont été observés. Le rendement total est mesuré par rapport à ces tubercules.

Pour l'ensemble des autres essais d'efficacité présentés (pomme de terre, maïs et lin) les experts s'accordent sur le fait que les essais ne montrent aucune différence significative sur le rendement par rapport au témoin non traité.

Il est également rappelé par l'Anses qu'aucune mesure relative à la stimulation de la croissance et/ou du développement de la plante et à l'amélioration de la résistance aux stress abiotiques n'a été réalisée dans ces essais.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

En se fondant sur la réglementation en vigueur, sur les données soumises par le demandeur ainsi que sur l'ensemble des éléments dont il a eu connaissance, les experts adoptent à l'unanimité les conclusions d'évaluation, telle que formulée et sous réserve des modifications apportées et/ou discutées en séance, de considérer l'innocuité comme conforme et l'efficacité comme non conforme pour l'ensemble des effets revendiqués.

3.2. Les conclusions du CES portant sur le point à l'ordre du jour seront diffusées après publication des travaux de l'Anses.

3.3. Evaluation de la demande d'AMM pour LEAFAMINE: Poudre à base d'acides aminés d'origine animale (issus de plumes de volailles)

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 10 experts sur 10 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les éléments du dossier et la proposition des conclusions de l'évaluation sont présentés par la DEPR.

Les remarques et discussions relatives au produit FERTILAMINE n°2021- 2802 s'appliquent également au produit LEAFAMINE n°2021- 2854

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

En se fondant sur la réglementation en vigueur, sur les données soumises par le demandeur ainsi que sur l'ensemble des éléments dont il a eu connaissance, les experts adoptent à l'unanimité les conclusions d'évaluation, telle que formulée et sous réserve des modifications apportées et/ou discutées en séance, considérer l'innocuité comme conforme et l'efficacité comme conforme, non conforme ou non finalisée selon les usages pour l'ensemble des effets revendiqués.

3.4. Les conclusions du CES portant sur le point à l'ordre du jour seront diffusées après publication des travaux de l'Anses.

Monsieur A. ESCOBAR-GUTIÉRREZ
Président du CES MFSC 2019-2023